

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Martine Lepage](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ef00fef03b02d49aa06b7ee7>

Date d'obtention : 2020-11-13 19:18:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Premièrement, il est important de discuter avec l'auteur du signalement et/ou la victime. Nous devons évaluer l'événement avec la grille d'évaluation en étant rassurant sans porter de jugement pour ensuite vérifier l'information avec d'autres personnes impliquées s'il y a lieu afin de faire un portrait global de la situation. S'assurer de respecter la confidentialité de part et d'autre. Si nous croyons qu'il s'agit d'un acte malveillant, contacter le centre de police dans les plus brefs délais et celui-ci prendra en charge la suite des procédures et déterminer avec celui-ci quand et comment informer les parents des jeunes et les autres personnes concernées.

S'il s'agit d'un acte impulsif, nous devons rencontrer l'instigateur afin de recueillir sa version des faits en remplissant la grille d'évaluation afin de mieux comprendre l'intention de son geste. Avec les éléments recueillis nous pourrions déterminer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant. Il faut s'assurer de respecter les politiques et les règles de l'établissement pour qu'aucunes infractions n'aient lieu ainsi que les dispositions du code criminel. Saisir au besoin les appareils électroniques en cause, s'assurer qu'ils sont éteints sans demander les mots de passe et les placer en sac scellé en présence des élèves. Une fois terminé, communiquer avec le policier éducateur ou le service de police. De plus, avisez le plus rapidement possible les parents des victimes, le jeune instigateur et autres jeunes des démarches effectuées. Il est important de savoir qu'à tout moment en cours d'intervention, nous devons informer le policier éducateur si nous croyons que les activités sont de nature malveillantes.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est différente et nous amène une collaboration des jeunes ou non. Nous devons donc être en mesure de réagir dans toutes les situations de façon adéquate. Il est également possible qu'une situation en amène une autre, il est donc important de rester vigilant et rassurant avec une ouverture ce qui permet de créer un lien de confiance avec les jeunes impliqués pour nous permettre d'aller au bout du protocole de la méthode Sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La méthode Sexto reflète assez bien ma méthode d'intervention, je me sens à l'aise de respecter les étapes et apte à rassurer les jeunes sans jugement pour leur permettre de se sentir en confiance. Je sais qu'il est difficile pour un jeune de parler de sexualité avec un adulte donc nous devons démontrer une ouverture pour lui permettre de s'ouvrir sans crainte des représailles. C'est une étape importante de leur vie, nous pouvons donc être une personne qui fera une différence dans leur processus de développement.